RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agreste
Statistique publique
de l'agriculture, de l'alimentation,
de la forêt et de la pêche

PRIMEUR

SEPTEMBRE 2026 N° 6

En dix ans, des élevages bovins moins nombreux, plus grands et davantage spécialisés

Depuis 2015, le nombre de vaches en France (hors DROM) recule à un rythme moyen de 1,6 % par an, pour atteindre 6,4 millions de têtes en 2025, contre 7,5 millions dix ans plus tôt. Cette décapitalisation résulte de la forte baisse du nombre d'élevages bovins. Cette baisse est plus forte pour les élevages laitiers, et concerne l'ensemble du territoire, même si elle est atténuée dans les départements spécialisés du « croissant laitier ». L'évolution est plus hétérogène pour les élevages allaitants, avec des reculs modérés, voire des hausses localisées dans certains départements. Dans le même temps, la taille moyenne des troupeaux de vaches par élevage augmente, surtout dans les élevages laitiers, ce qui compense en partie l'effet des cessations d'activité sur les effectifs bovins.

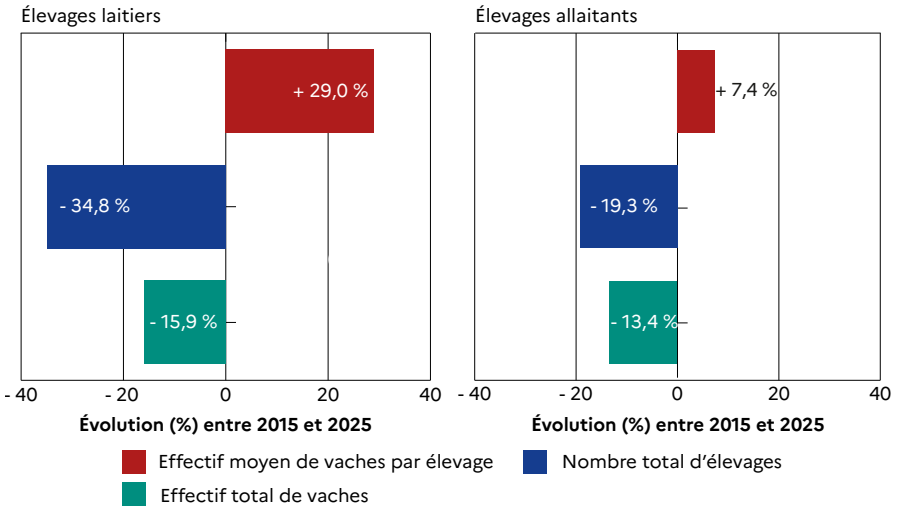
Près de la moitié des élevages bovins allaitants présents en 2015 ont disparu en 2025, mais cette baisse est en partie compensée par des créations et des reconversions, notamment d'élevages laitiers vers des systèmes allaitants. Par ailleurs, les systèmes de production évoluent. En élevage laitier, une spécialisation accrue s'observe, avec l'abandon progressif des activités d'engraissement au profit d'une production centrée sur le lait. En élevage allaitant, la recomposition est également marquée. Les élevages spécialisés « naisseurs » sont ceux qui résistent le mieux.

Recul des effectifs bovins et agrandissement des élevages en dix ans

Entre 2015 et 2025, le nombre de vaches en France, hors DROM et hors « petits élevages » *(Sources, définitions et méthodologie)*, a diminué de 14,7 %, passant de 7,5 millions de têtes en 2015 à 6,4 millions en 2025. Ce phénomène de décapitalisation du cheptel est légèrement plus marqué dans les élevages laitiers, dont les effectifs de vaches reculent de 15,9 % en 10 ans, que dans les élevages allaitants (- 13,4 %) *(graphique 1)*.

Dans le même temps, la taille moyenne des élevages augmente nettement : le nombre moyen de vaches par exploitation progresse

Graphique 1
Évolution de l'effectif total de vaches, du nombre total d'élevages bovins et de l'effectif moyen de vaches par élevage



Lecture : entre 2015 et 2025, le nombre d'élevages bovins laitiers en France (hors DROM) a diminué de 34,8 %.
Champ : France hors DROM.
Source : BDNI, traitement SSP.

de 29,0 % dans les élevages laitiers (de 62,5 à 80,7 vaches par élevage) et de 7,4 % dans les élevages allaitants (de 48,8 à 52,4 vaches par élevage).

La baisse du cheptel s'explique ainsi d'abord par la diminution du nombre d'élevages de bovins, qui recule de 28,0 %, passant de 136 500 en 2015 à 100 500 en 2025, avec une baisse plus marquée dans les élevages laitiers (- 34,8 %) qu'allaitants (- 19,3 %). Ce recul est en partie compensée par l'agrandissement des exploitations bovines.

Recul des élevages laitiers : le « croissant laitier » résiste davantage

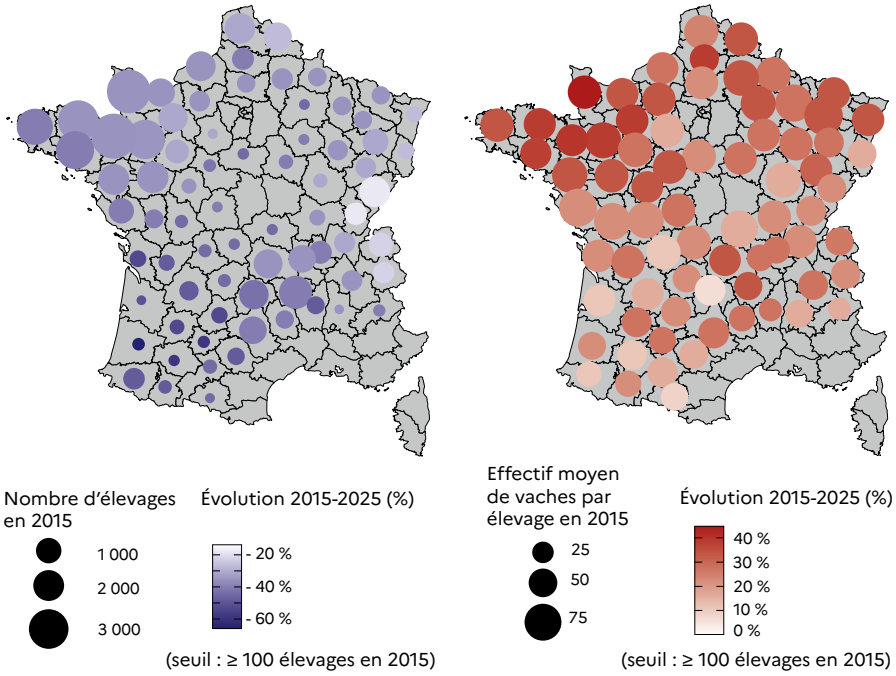
Le recul du nombre d'élevages laitiers est marqué dans tous les départements, allant de - 13,2 % dans le Doubs à - 64,0 % dans les Landes *(cartes 1)*. Les départements du Sud-Ouest, davantage orientés vers des systèmes de polyculture-élevage, connaissent une décapitalisation laitière plus marquée que le reste du territoire (de - 41,2 % à - 64,0 %).

Le recul est en revanche moins prononcé dans les territoires du « croissant laitier » s'étendant du Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie) vers le nord du pays, puis se prolongeant à l'est jusqu'à la Franche-Comté, aux Alpes du Nord et au Massif Central. Les départements de Franche-Comté (Doubs, Jura), ainsi que la Savoie et la Haute-Savoie, où la production sous appellation géographique protégée ou indication géographique protégée est très présente, enregistrent ainsi les baisses les moins fortes (entre - 20,0 % et - 13,2 %). C'est dans le Grand Ouest que la taille moyenne des élevages laitiers augmente le plus entre 2015 et 2025 : + 45,4 % dans la Manche et + 37,3 % en Ille-et-Vilaine.

Élevages allaitants : des dynamiques opposées selon les régions

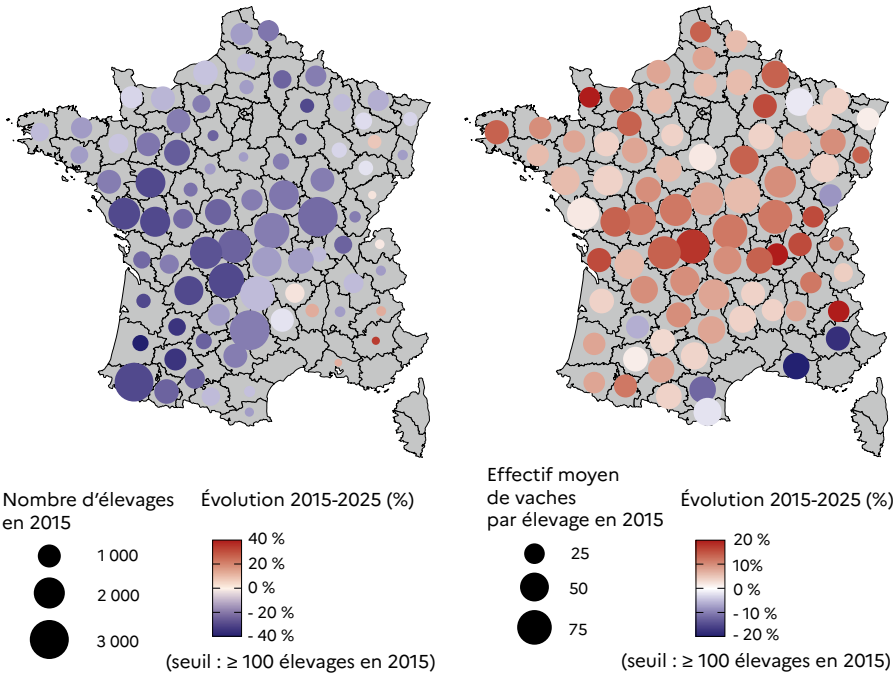
La baisse du nombre d'élevages allaitants est plus contrastée selon les territoires *(cartes 2)*. Elle est particulièrement marquée dans le Sud-Ouest, notamment dans les départements d'Aquitaine - Landes (- 43,4 %), Lot-et-Garonne (- 36,9 %), Gironde (- 30,7 %), et dans le Limousin (- 26,1 %). Elle est aussi nette dans le bassin charolais (- 20,4 %), englobant les départements de l'ancienne région Bourgogne ainsi que l'Allier, le Cher, l'Indre et la Loire. Cette baisse du nombre d'élevages est majoritairement associée à

Cartes 1
Élevages bovins laitiers par département, entre 2015 et 2025



Lecture : en Mayenne, le nombre d'élevages laitiers était de 2 996 en 2015. Il diminue de 35,3 % entre 2015 et 2025. Dans la Manche, l'effectif moyen de vache par élevage laitier était de 71,7 têtes en 2015 et augmente de 45,4 % en dix ans.
Champ : France hors DROM.
Source : BDNI, traitement SSP

Cartes 2
Élevages bovins allaitants par département entre 2015 et 2025



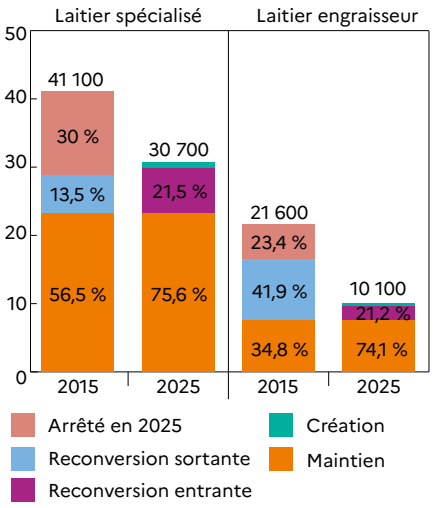
Lecture : en Corrèze en 2015, le nombre d'élevages allaitants est de 2 446 et l'effectif moyen de vaches par élevages est de 54,0. En dix ans, le nombre d'élevages allaitant diminue de 28,3 % tandis que l'effectif moyen de vaches par élevage augmente de 10,9 %.
Champ : France hors DROM.
Source : BDNI, traitement SSP

Tableau 1
Trajectoire des élevages laitiers et allaitants sur la période 2015-2025

Situation en 2015	Situation en 2025	Nombre d'élevages	Part du total en 2015
Lait	Lait	38 856	61,9 %
	Viande	6 488	10,3 %
	Arrêt	17 379	27,7 %
Total		**62 723**	
Viande	Lait	681	0,9 %
	Viande	45 434	61,5 %
	Arrêt	27 705	37,5 %
Total		**73 820**	
Inexistant	Lait	1 353	15,0 %
	Viande	7 641	85,0 %
Total		**8 994**	

Note de lecture : les exploitations sont dites « en arrêt » en 2025 lorsqu'elles ont cessé toute activité significative, c'est-à-dire soit en cas d'arrêt définitif de l'activité d'élevage allaitant ou laitier, soit lorsque leur niveau d'activité les fait basculer dans la catégorie des petits élevages (hors du champ de l'étude). Dans la même logique, une création d'élevage peut être une création ex nihilo ou le passage au-delà du seuil définissant les petits élevages. Parmi les 8 994 élevages « apparus » depuis 2015 et ayant une activité bovine en 2025, 7 641 sont allaitants et 1 353 sont laitiers, parmi lesquels 2 404 (respectivement 226) étaient des petits élevages en 2015 qui se sont agrandis.
Lecture : en 2015, en France (hors DROM), on comptait 62 723 élevages laitiers contre 40 890 en 2025. Parmi ceux présents en 2015, 61,9 % sont restés laitiers en 2025 (soit 38 856 élevages), 10,3 % se sont reconvertis en élevage allaitant et 27,7 % ont cessé toute activité significative en élevage bovin. Sur les 73 820 élevages allaitants présents en 2015, 0,9 % se sont reconvertis en élevage laitiers, 61,5 % ont maintenu leur activité en élevage allaitant et 37,5 % ont cessé toute activité significative en élevage bovin.
Champ : France hors DROM.
Source : BDNI, traitement SSP

Graphique 2
Décomposition de l'évolution des élevages laitiers par système de production entre 2015 et 2025



Lecture : en 2025, la France (hors DROM) compte 30 700 élevages laitiers spécialisés, contre 41 100 en 2015.Parmi les laitiers spécialisés de 2015, 56,5 % sont encore des laitiers spécialisés en 2025 (« maintien »), 30,0 % ont cessé toute activité bovine significative (« arrêt ») et 13,5 % ont changé de système d'élevage (« reconversion sortante »). Parmi les laitiers spécialisés, 75,6 % des 30 700 élevages présents en 2025 étaient déjà des laitiers spécialisés en 2015, 21,5 % proviennent d'un autre système d'élevage (« Reconversion entrante ») et une part très minoritaire ne détenait pas de bovins en 2015 (« création »).
Champ : élevages laitiers actifs en 2015 ou en 2025 en France (hors DROM).
Source : BDNI, traitement SSP

une augmentation de la taille des troupeaux (en nombre de vaches par élevage).

À l'inverse, le recul est plus limité dans le sud du Massif Central – Lozère (- 2,6 %), Cantal (- 10,0 %) – et dans le Nord-Est – Haute-Saône (- 2,9 %) –, avec même des hausses dans certains départements – Haute-Loire (+ 4,9 %), Vosges (+ 8,9 %), Alpes du Sud. Par ailleurs, dans ces zones du Sud, du Nord-Est et du Sud-Est, la taille moyenne des élevages augmente plus faiblement, voire diminue.

Arrêts plus nombreux en allaitant, partiellement compensés par des reconversions et des nouvelles installations

Parmi les élevages présents en 2015, les arrêts d'activité bovine au cours des dix années suivantes ont touché une plus grande part d'élevages allaitants que laitiers : 37,5 % (soit 27 705 élevages allaitants) contre 27,7 % (soit 17 379 élevages laitiers) *(tableau 1)*. L'apparition de nouveaux élevages allaitants au cours de la période compense en partie ce fort taux de cessation, avec 6 488 reconversions d'un système laitier vers un système allaitant et 7 641 créations d'élevages allaitants.

À l'inverse, peu d'installations en élevage laitiers ou de reconversions d'un système allaitant vers un système laitier sont observées sur la période : ainsi, 95,0 % des élevages laitiers présents en 2025 étaient déjà laitiers en 2015.

Tendance à la spécialisation des élevages laitiers sur dix ans

Depuis 2015, les élevages laitiers se spécialisent progressivement dans la production de lait au détriment de l'activité d'engraissement *(graphique 2)*. Le système « laitier spécialisé » *(encadré 1)* demeure le plus répandu et majoritaire entre 2015 et 2025, avec le taux de maintien le plus élevé : 56,5 % des laitiers spécialisés de 2015 le restent dix ans plus tard.

Parallèlement, une grande partie des « laitiers engraisseurs » se reconvertit (41,9 %), soit vers le système « laitier spécialisé » (6 200 élevages, 28,9 %), soit vers le système allaitant (2 800 élevages, 13,0 %). Ce phénomène est particulièrement marqué en Normandie, où le nombre d'élevages « laitiers engraisseurs » diminue de moitié, tandis que celui des « laitiers spécialisés » ne recule que de 8,8 % grâce aux reconversions. En Bretagne et dans les Pays de la Loire, la part des « laitiers spécialisés » passe de 67,7 % en 2015 à 78,0 % en 2025.

Malgré cette plus forte spécialisation, un nombre significatif d'élevages « laitiers spécialisés » cessent leur activité sur la période (30,0 %), contre 23,4 % pour les « laitiers engraisseurs », notamment en Bretagne et dans les Pays de la Loire où plus d'un tiers des « laitiers spécialisés » présents en 2015 n'existent plus dix ans plus tard.

Élevages allaitants : recentrage sur le modèle « naisseurs »

Chez les éleveurs allaitants, le système allaitant évolue vers un recentrage sur le modèle « naisseurs », qui reste le plus répandu. Un peu plus de la moitié (53,6 %) des élevages « naisseurs » en 2015 conservent ce système en 2025. Cette stabilité

Encadré 1
Organisation des systèmes de production bovins : logiques laitières et allaitantes

Élevages laitiers

Chez les élevages laitiers, on distingue les élevages « laitiers spécialisés », sans activité d'engraissement, et les exploitations « laitiers engraisseurs » qui complètent la production de lait par l'engraissement de bovins mâles (jeunes bovins, y.c. veaux de boucherie ou bœufs). Dans leur grande majorité, les « laitiers spécialisés » vendent leurs veaux mâles avant l'âge de 1 mois. Ceux-ci sont ensuite orientés soit vers la production de veaux de boucherie, soit vers des ateliers d'engraissement de jeunes bovins ou de bœufs ou à l'exportation vers l'Espagne notamment.

Élevages allaitants

Les « naisseurs », principalement situés dans les régions montagneuses (Massif central, Pyrénées) et dans le Bassin charolais, font naître des veaux qu'ils vendent comme broutards. Ceux-ci sont soit engraissés en France, principalement en jeunes bovins (abattus entre 8 et 24 mois), soit exportés, notamment vers l'Italie et l'Espagne.

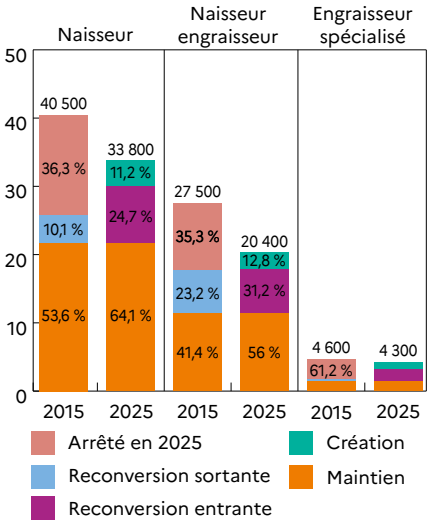
Les « naisseurs-engraisseurs » assurent à la fois la naissance et l'engraissement d'au moins une partie des animaux. Ils produisent ainsi une gamme diversifiée : veaux, jeunes bovins, bœufs ou génisses de boucherie. Ce système de production est davantage présent dans les zones de plaines et de plateaux, notamment en Bretagne, dans les Pays de la Loire, dans le Nord et le Nord-Est, ainsi que dans le Limousin et dans le Sud-Ouest (où dominent les veaux lourds et les veaux sous la mère).

Enfin, les « engraisseurs » achètent des veaux ou broutards afin de les engraisser en jeunes bovins, bœufs, génisses de boucherie ou vaches de réforme. Ce système, plus marginal, est principalement localisé dans les plaines du Grand Ouest, des Haut-de-France et du Grand Est.

Pour plus de détails sur la typologie des systèmes de production et sur les catégories de bovins, se reporter à l'encadré « Sources, définitions et méthodologie ».

est particulièrement marquée dans le bassin charolais, où ce modèle demeure largement dominant (72,0 % des élevages allaitants en 2015 contre 72,6 % en 2025).

Graphique 3
Décomposition de l'évolution des élevages allaitants par système de production



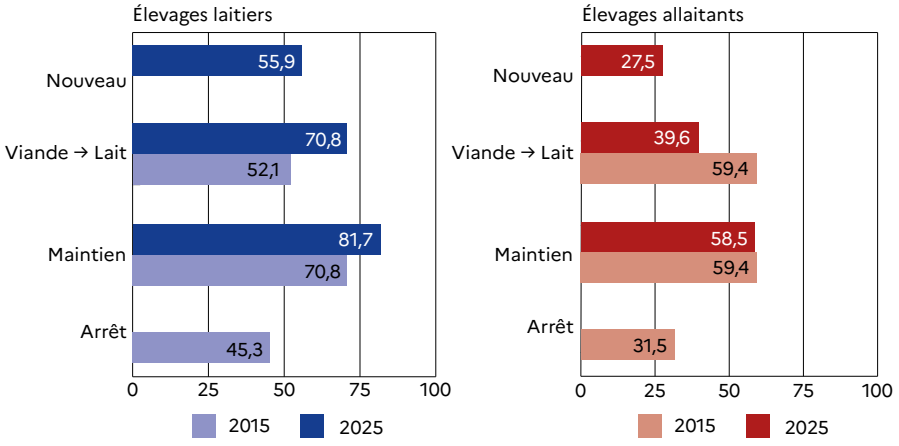
Lecture : sur les 40 500 élevages « naisseurs » présents en 2015, 36,3 % ont arrêté toute activité significative entre 2015 et 2025, 10,1 % se sont reconvertis et 53,6 % se sont maintenus.
Champ : élevages allaitants actifs en 2015 ou en 2025, hors système de production « autre » (car résiduels).
Source : BDNI, traitement SSP

À l'inverse, le nombre d'élevages « naisseurs-engraisseurs » diminue de 26,1 %, en partie du fait de reconversions vers le système « naisseurs » (18,9 %). Le système « engraisseur spécialisé » résiste globalement sur la période (- 6,5%), mais il reste minoritaire dans l'ensemble des élevages allaitants (7,4 % en 2025).

Pas de décapitalisation dans les élevages maintenus, mais des baisses marquées lors des reconversions

Entre 2015 et 2025, les élevages bovins qui conservent leur système de production ne connaissent pas de décapitalisation marquée. La taille moyenne des élevages laitiers toujours

Graphique 4
Effectif moyen de vaches selon la trajectoire des élevages entre 2015 et 2025



Lecture : les nouveaux élevages laitiers en 2025 comptent en moyenne 55,9 vaches. Les élevages passant d'un système allaitant en 2015 à un système laitier en 2025 voient leur troupeau moyen passer de 52,1 à 70,8 vaches. Les élevages laitiers présents en 2015 et restés laitiers en 2025 (« maintien ») voient leur troupeau moyen croître de 70,8 à 81,7 vaches. Les élevages laitiers de 2015 qui n'ont plus de bovins en 2025 (« arrêt ») avaient en moyenne 45,3 vaches en 2015.
Champ : France hors DROM.
Source : BDNI, traitement SSP

présents en 2025 (*« maintien » du graphique 2*) a au contraire augmenté, pour atteindre 81,7 vaches en 2025 (+ 10,9 vaches), et celle des élevages allaitants est restée globalement stable (- 0,9 vache) *(graphique 4)*.

La décapitalisation se concentre sur des trajectoires spécifiques, en particulier les reconversions d'un système laitier vers un système allaitant, qui s'accompagne d'une baisse importante des effectifs (- 19,8 vaches en moyenne). Par ailleurs, les cessations d'activité concernent davantage des élevages dont les effectifs étaient déjà plus faibles en 2015 que ceux ayant poursuivi leur activité (« maintien »). Ainsi, les élevages ayant cessé leur activité disposaient en moyenne de 45,3 vaches en production laitière contre 70,8 pour les élevages maintenus, et de 31,5 vaches contre 59,4 pour les élevages allaitants. De même, les nouveaux élevages bovins présentent, en 2025, une taille moyenne de troupeaux plus faible que ceux qui se sont maintenus, notamment pour les élevages allaitants (27,5 vaches contre 59,4).

Cécile BOULANGEOT
SSP - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires

Sources, définitions et méthodologie

Champ de l'étude et définitions des élevages

Dans la présente publication, **les élevages bovins correspondent à la définition d'une exploitation au sens de la base nationale d'identification (BDNI) :** un lieu de détention de bovins, identifié par un numéro EDE (numéro de cheptel unique attribué par les services élevage des chambres d'agriculture).

Ce numéro est donc attribué à un lieu géographique de détention, indépendamment du détenteur (personne physique ou morale responsable des animaux à titre permanent ou temporaire), qui peut avoir plusieurs « élevages » au sens de la BDNI, même si ce cas est marginal (moins de 1 %). Cette approche diffère de la définition statistique de l'exploitation agricole, qui s'appuie sur la notion d'unité économique et de production. Ainsi, en 2020, on dénombrait près de 50 000 exploitations agricoles ayant 10 vaches laitières ou plus (source Recensement agricole 2020), contre un peu plus de 52 000 « élevages laitiers » au sens de la présente étude.

La dénomination « d'élevage » ne se réfère pas à l'orientation technico-économique de l'exploitation : un lieu de détention peut être rattaché à une exploitation spécialisée en élevage bovin (lait, viande, ou mixte) mais aussi à une exploitation en polyculture et/ou polyélevage, dès lors qu'elle détient des bovins.

Dans la présente publication, **un élevage est défini comme laitier** s'il détient en moyenne sur l'année au moins 5 vaches laitières, et qu'au moins un tiers de ses vaches sont des vaches laitières. Sinon, il est classé comme allaitant.

Les **petits élevages laitiers et allaitants** qui détiennent en moyenne strictement moins de 10 vaches ou ont produit (abattu ou vendu) strictement moins de 10 bovins une année sont hors du champ de l'étude. La taille et le niveau de production de ces élevages ne permettent pas de caractériser le système de production de manière robuste. En outre, ils ne contribuent que très marginalement au phénomène de décapitalisation du cheptel bovin. En 2025, ces petits détenteurs représentent 15,3 % des élevages mais ne détiennent en effet que 1,5 % du cheptel de vaches. Ils sont très peu nombreux parmi les élevages laitiers (1,8 % des élevages, 0,2 % du cheptel), davantage présents en allaitants (22,7 % des élevages, 2,9 % du cheptel). Leur nombre a nettement diminué entre 2015 et 2025 (- 31,8 %), particulièrement pour les éleveurs allaitants : plus des deux tiers d'entre eux (67,1 %) présents en 2015 ont cessé leur activité en 2025 ; les installations sur la période, qui représentent 30,1 % des petits élevages présents en 2025, ne suffisent pas à compenser ces arrêts.

Les bovins sont classés comme laitiers ou allaitants selon leur type racial. On ne distingue pas de catégorie « bovins mixtes » ; les races mixtes, reconnues à la fois pour leurs aptitudes laitière et bouchère, sont considérées soit comme laitières (montbéliarde, normande, etc.) ou soit comme allaitantes (aubrac, salers, etc.). Les bovins « croisés », issus de parents de races différentes sont classés comme allaitants quel que soit le type de croisement.

Comme on étudie les caractéristiques sur l'année (effectifs moyens, naissances et production totales) des élevages afin de les classer, on ne retient dans le champ de l'étude **que les élevages actifs sur l'ensemble de l'année N**, c'est-à-dire qui détiennent des bovins au 1er janvier de l'année N et au 1er janvier de l'année N+1.

Typologie des systèmes de production

Les systèmes de production sont déterminés à partir d'un certain nombre de critères basés sur la production bovine de l'exploitation sur une année exprimée en têtes (abattages et ventes de bovins maigres) et en unités gros bétail (UGB), rapportés au nombre moyen de vaches présentes sur l'exploitation. Les abattages et ventes de vaches sont exclus, car ils ne constituent pas un critère pertinent de différenciation des systèmes de production.

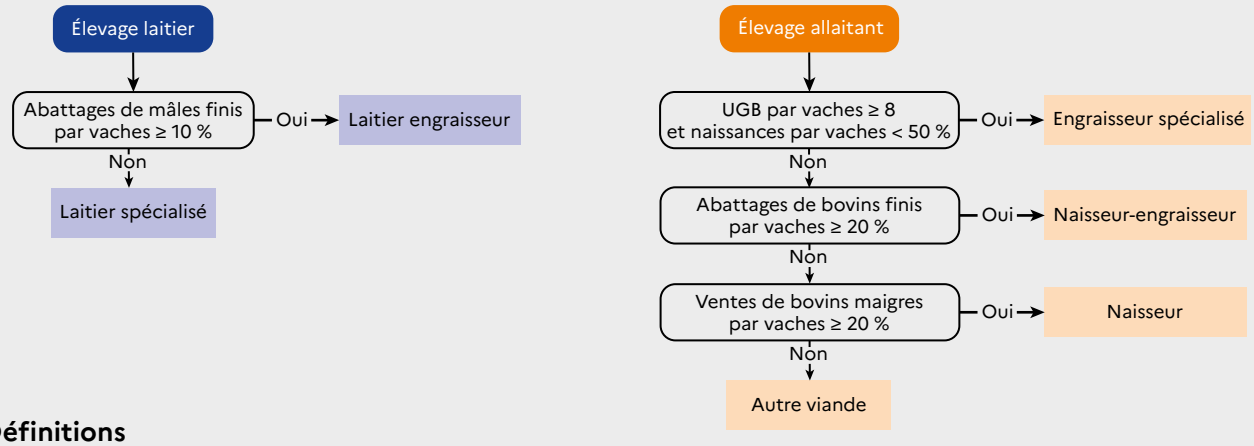
La typologie retenue dans cette étude, s'inspire **de la nomenclature Inosys et de la nomenclature de l'Institut de l'élevage**, avec quelques adaptations.

- Laitiers

Un élevage laitier est considéré comme « laitier engraisseur » si ses abattages de mâles finis sont supérieurs ou égaux à 10 % de son effectif moyen de vaches. Il est sinon classé en « laitier spécialisé ».

- Allaitants

Un élevage allaitant est « engraisseur spécialisé » si le ratio UGB/vaches est supérieur ou égal à 8 et si les naissances sur l'année représentent moins de 50 % de son effectif moyen de vaches. À défaut, il est classé « naisseur-engraisseur » si les abattages de bovins finis (hors vaches) sont supérieurs ou égaux à 20 % de son effectif moyen de vaches. Il est classé « naisseur » si la condition précédente n'est pas vérifiée et si ses ventes de bovins maigres (de moins de 24 mois) sont supérieures ou égales à 20 % de son effectif moyen de vaches. Les autres cas relèvent d'une catégorie « Autre » (marginale, qui représente moins de 1,5 % des élevages allaitants en 2015 comme en 2025).



Définitions

Un **veau de boucherie** est un bovin abattu âgé de moins de 8 mois (ou 10 mois pour les cas particuliers de veaux sous signe de qualité).

Un **veau d'élevage** est un bovin (souvent laitier) vendu à moins de 1 mois.

Un **jeune bovin** est un bovin mâle non castré de 8 à 24 mois.

Un **bœuf** est un mâle castré de plus de 24 mois.

Une **vache** est un bovin femelle ayant déjà vêlé.

Une **génisse** est une femelle de plus de 8 mois n'ayant jamais vêlé.

Un **bovin maigre,** ou « **broutard »,** est un jeune bovin destiné à être engraissé. Les broutards sont répartis entre broutards légers (de 160 à 300 kg vif) et broutards lourds (plus de 300 kg vif), mâles ou femelles (génisses).

L'**Unité-gros-bétail** (UGB) est une unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Les coefficients sont calculés selon l'alimentation des animaux.

Pour en savoir plus

- VizAgreste « La décapitalisation du cheptel bovin »
- Institut de l'Élevage, « L'élevage de ruminants au recensement agricole 2020, et depuis », 2025, Dossier Économie de l'élevage N° 544
- M. Roué, « Un bovin sur deux abattu à moins d'une heure trente de son exploitation », 2023, Agreste Primeur N° 2023-10
- M. Roué, « Des départs majoritaires de bovins allaitants après 8 mois vers l'étranger », 2022, Agreste Primeur N° 2022-5
- Institut de l'Élevage, « L'élevage d'herbivores au recensement agricole 2010 », 2013, Dossier Économie de l'élevage N° 440-441

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directeur de la publication : Vincent Marcus
Composition : Desk (www.desk53.com.fr)
Dépôt légal : À parution
ISSN : 1760-7132

© Agreste 2026